Québec

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable du Centre-du-Québec
Député de Lotbinière-Frontenac

Québec, le 10 avril 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1er étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher Collègue,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance des questions inscrites au feuilleton le 26 mars dernier par le député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, dont une m'était adressée ainsi qu'une autre interpellait mon collègue, le député de Rivière-du-Loup et ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, M. Jean D'Amour.

D'entrée de jeu, permettez-moi de répondre aux préoccupations quant au financement du secteur Faune et à la pleine utilisation économique des régions côtières. Le discours sur le budget 2015-2016, prononcé par mon collègue et ministre des Finances, M. Carlos Leitão, le 26 mars dernier, a clairement fait mention d'un soutien accru de la part du gouvernement à la protection et à la conservation de la ressource faunique.

Entre autres, la révision de la grille tarifaire de certains permis de chasse, de pêche et de piégeage, générera des revenus additionnels de l'ordre de 5 millions de dollars par année en vue de supporter adéquatement les opérations du Secteur de la faune et des parcs. Cet argent permettra de résorber le déficit structurel auquel faisait face le secteur de la faune et d'assurer une meilleure couverture du territoire en ce qui a trait à la protection de la faune. Par ailleurs, des moyens de financement additionnels sont envisagés. Par exemple, en imposant des tarifs pour l'émission d'avis faunique à des promoteurs tout comme le MDDELCC le fait actuellement pour des avis environnementaux.

Une partie non négligeable de ces nouveaux revenus sera aussi consacrée à la réalisation de travaux d'acquisition de connaissances et d'inventaires spécifiques aux fins du rétablissement de la perchaude ainsi que de la conservation et de la mise en valeur d'autres espèces d'intérêt sportif.

D'ailleurs, le plan d'intervention pour la sauvegarde du lac Saint-Pierre, un secteur névralgique et un joyau de notre majestueux fleuve Saint-Laurent, s'inscrit de plain-pied dans la Stratégie maritime, laquelle visera notamment à assurer la gestion durable des populations de poissons et de leurs habitats.

... 2

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
www.mffp.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

En ce sens, le fleuve Saint-Laurent constitue un continuum écologique qui ne doit pas faire obstacle à la migration des poissons, mais plutôt permettre leur libre circulation afin que ceux-ci puissent accomplir toutes les phases de leur cycle vital. La prise en compte de l'importance de la connectivité des habitats dans le corridor du Saint-Laurent se traduit d'ailleurs dans l'orientation 4 du Plan stratégique 2014-2018 du MFFP.

Pour ces raisons, certaines actions qui seront déployées dans le cadre de l'objectif 5 de la stratégie maritime auront pour but de maintenir la pérennité des stocks de poissons exploités en vue d'accroître les activités touristiques dont celles liées à la pêche, et ainsi stimuler le développement économique régional des municipalités qui bordent les rives du Saint-Laurent.

Pour conclure, je suis convaincu que les efforts et les ressources qui seront consentis à la mise en place de moyens pour assurer la pérennité de l'industrie des pêches et pour stimuler le développement économique de toutes les régions côtières répondront au besoin exprimé par les citoyens de la circonscription de Nicolet-Bécancour.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

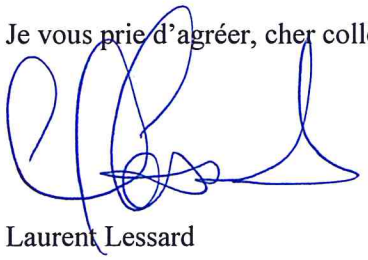

Laurent Lessard